

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné aux personnes intéressées que le conseil municipal de la Ville de Beloeil doit statuer, lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 23 septembre 2024 à 19 h 30 à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, sur la demande de dérogation mineure suivante :

427-433, RUE DE L'INDUSTRIE – ZONE C-909

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE :

Cette demande vise à autoriser la dérogation suivante :

- Une hauteur de 4,95 mètres pour un bâtiment principal commercial alors que la grille des spécifications de la zone C-909 du Règlement de zonage 1667-00-2011 exige une hauteur minimale de 7 mètres. **Erreur ! Signet non défini.**

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance du 23 septembre 2024 de l'une des façons suivantes :

- En personne, à la salle du conseil;
- À distance, au moyen de la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>. L'inscription est obligatoire et les interventions se font via un outil de clavardage.

La séance sera diffusée en direct sur la chaîne Youtube et la page Facebook de la Ville, de même que sur la plateforme <https://beloeil.wdplus-neo.com>.

Les commentaires peuvent également être transmis par écrit, à l'une des adresses suivantes, au plus tard le 23 septembre 2024, avant le début de la séance :

Ville de Beloeil
Direction des affaires juridiques
777, rue Laurier
Beloeil (Québec) J3G 4S9
Courriel : greffe@beloeil.ca

Les commentaires reçus à l'avance, par écrit, seront lus lors de la séance du conseil du 23 septembre 2024.

Donné à Beloeil, ce 2024-09-05



MARIE-PIER SAVARD, avocate
Greffière par intérim

